



Réforme du 3^e cycle : où en est-on pour la pneumologie ?

Lyon, le 1/09/2017

Chers internes, chers futurs internes,

Comme nous vous l'avions annoncé ce printemps, le nouveau décret du 21 avril 2017 paru au Journal Officiel fixe le contenu de la nouvelle maquette du DES de Pneumologie, s'intégrant dans le cadre de la réforme du 3^e cycle des études médicales.

La durée totale de ce nouveau DES, dont la structure en trois phases (« socle », « approfondissement », « consolidation ») avait déjà été actée par un autre décret en Novembre 2016, **est bien fixée à 5 ans**. Les objectifs de la formation des internes, tant sur le plan théorique que pratique et technique, y sont clairement détaillé et mis à jour. La possibilité de stages en partenariat avec le secteur libéral y est introduite.

Cette nouvelle maquette constitue à notre sens une avancée indéniable de la qualité de la formation des internes de pneumologie (5^e année correspondant à un début de « post-internat » actuel obligatoire pour tous), et a été le fruit d'une collaboration importante entre l'AJPO2, le Collège des Enseignants de Pneumologie (CEP), la section de pneumologie du Conseil National des Universités (CNU).

Elle sera effective dès la rentrée universitaire prochaine pour les nouveaux internes ayant passé l'ECN en 2017 et débutant en Novembre de cette année. Le contenu de FST (Formations Spécialisées Transversales) qui vont remplacer les DESC sera prochainement fixé.

En attendant, vous trouverez le contenu de l'ancienne maquette de DES (pour les internes de « l'ancien » système) et la nouvelle dans l'onglet « La Pneumo » / « DES » sur notre site web.

Bonne rentrée à tous !

Pour le bureau,
Victor Margelidon-Cozzolino,
Président de l'AJPO2